

*Direction générale
de l'aviation civile*

Décision n° 521/DIR du 8 août 2003 portant délégation de signature par intérim pour l'engagement et la liquidation des dépenses de l'État effectuées au plan local

NOR : *EQU0310164S*

L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service technique des bases aériennes,

Vu la décision n° 473 STBA/DIR du 29 janvier 2003 et notamment son article 2 portant délégation de signature à Mme Domingues (Catherine), ITPE, responsable de la cellule informatique et de l'unité comptable CI,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature par intérim est donnée à M. Verbard (Fabien), technicien de la cellule informatique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions et compétences de Mme Domingues (Catherine) et pendant son absence du 11 août 2003 au 14 août 2003 inclus :

- les pièces de constatation de service fait ;
- les pièces de liquidation de toute nature ;
- les propositions de mandatement.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable du budget annexe de l'aviation civile.

Elle prend effet à compter de sa publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

*L'ingénieur général des ponts et chaussées,
chef du service technique des bases
aériennes,
L.-M. Sanche*